

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>17</i>
<i>Représentés :</i>	<i>1</i>
<i>Absents :</i>	<i>5</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>18</i>

## Séance publique du 01 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Chislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Régine DE RODAT, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

### **Absents-excusés :**

Mr Stéphane SANSAC représenté par Mme Karine MINIC

### **Absents :**

Mme Sandrine AUBRY  
M Yohan ENCAUSSE  
M Michel PELLETIER  
M Dominique ROMULUS  
Mme Kedna THOMAS

**Secrétaire de séance :** Mr Maurice TEULIER

\*\*\*\*\*

## **Délibération n° DL20240704**

## **Subvention crèche – solde 2023**

Madame Danièle KAYA-VAUR, rapporteur, rappelle qu'en mars 2023, le conseil municipal s'est prononcé sur la subvention de la crèche, à savoir :

- Un 1<sup>er</sup> acompte de subvention de 10 000€ versé à la signature de la convention par l'AFR.
- La détermination du solde en (n+1), au vu des comptes définitifs (bilan et compte de résultat) arrêtés par le comptable.

En septembre 2023, la crèche a présenté et expliqué les différents postes du budget 2023. La subvention municipale nécessaire à l'équilibre du budget a été estimée à 15 469€ et approuvée par délibération lors de la séance du 28 septembre 2023. Cette dernière stipulait que le solde d'un montant de 5 469 € serait ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du résultat définitif 2023 (au vu du bilan et compte de résultat) arrêté par le comptable et validé par le conseil municipal.

Le 5 juin dernier, l'AFR a transmis à la commune les données réelles déclarées à la CAF de l'Aveyron. Le compte de résultat présente un bénéfice d'un montant de 5 129.08 € pour un total de clôture d'un montant de 574 456.49 €. L'acompte versé par la commune d'un montant de 10 000 € est bien présent dans le déclaratif.

Ouï l'exposé de Madame Danièle KAYA-VAUR, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **De valider** une subvention définitive d'un montant de 10 000 € déjà versée lors du premier acompte pour l'exercice 2023 ;

Accusé de réception en préfecture  
012-211201744-20240701-5\_DL20240704-DE  
Reçu le 02/07/2024

- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Sylvie LOPEZ**



Le secrétaire de séance  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le **02 JUL. 2024**
- Sa publication :
  - o Affichée le : **02 JUL. 2024**
  - o Retirée le :